



REPUBLIQUE D'HAÏTI

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
ET DE LA POPULATION**
No BH-01-21 3386Port-au-Prince, le 10 8 JAN 2020*NOTE CIRCULAIRE DE RAPPEL**A L'ATTENTION DE*

- DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES
- DOYENS DES FACULTÉS ET UNIVERSITÉS
- RESPONSABLES D'ÉCOLES PROFESSIONNELLES

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) salue l'engagement des Recteurs des universités, des Doyens des facultés, des Responsables d'écoles de formation et des Directeurs d'établissements scolaires pour leur implication dans la lutte contre la pandémie liée à la COVID-19 en Haïti. Il veut porter à votre connaissance que la Direction d'Epidémiologie, de Laboratoire et de la Recherche du MSPP a dénombré **10.127 cas de contamination, 6.672 patients ayant récupéré, 236 décès pour un taux de létalité de 2.33 %** au cours de la période de mars à décembre 2020. La situation pour le dernier mois (**Décembre**) fait état de **810 cas de contamination recensés**. Ceci démontre une augmentation significative des cas confirmés par rapport aux mois d'**octobre avec 297 cas détectés** et de **novembre avec 219 cas détectés**. Cela nous oblige à redoubler de vigilance car cette évolution de l'épidémie constitue un véritable sujet de préoccupations pour l'Autorité sanitaire nationale. Avec la réouverture des classes le risque d'éclosion de nouveaux foyers de contamination nous porte à vous rappeler la liste des mesures barrières qu'il convient de faire respecter de toute urgence:

- 1) lavage systématique des mains avec l'installation de points d'eau dans tous les espaces logeant vos institutions (Seaux d'eau sur la cour et dans les entrées principales et disponibilité de gel hydro alcoolique dans les salles de cours);
- 2) respect de la distanciation physique, au moins 1 mètre 50, entre chaque personne fréquentant vos institutions;
- 3) port obligatoire du masque dans ces mêmes espaces ;
- 4) possibilité de recourir au système de double vacation pour éviter la présence d'un trop grand nombre d'élèves et d'étudiants dans des espaces réduits.

GRC

La Clinique Mobile Scolaire du MSPP va appuyer les structures compétentes du MENFP en renforçant les visites de supervision dans les universités, les écoles de formations spécialisées et les établissements scolaires pour s'assurer du respect de ces mesures. La circulation du coronavirus ne peut être contrôlée sans votre support et à ce titre le MSPP ne ménagera aucun effort pour y parvenir.

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) compte une fois de plus sur votre collaboration habituelle et vous prie de recevoir, Mesdames/Messieurs les Responsables, ses salutations distinguées.


Dr Marie Gréa-Roy CLEMENT
Ministre

